

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf février à dix-huit heures et trente minutes, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, le Conseil municipal de la commune de Saint-Christophe, légalement convoqué, sous la présidence de Monsieur Philippe CHABRIER, Maire.

Conseillers en exercice				15
Quorum				8
Présents				12
M. CHABRIER	M. LAVALADE	Mme ZELMAR		
M. PAILLOU	Mme JONES	M. BESSON		
Mme GRENON	Mme SIMONNEAU	M. GAUTHIER		
Mme DILLERIN	M. PLANCHET	Mme BOURG		
Absents excusés				3
Mme GROS	M. GERVAIS	M. BOURDEAU		
Suffrages exprimés				12
Public				0
Secrétaire de séance		Mme ZELMAR		
Auteur de l'acte		M. CHABRIER		
Convocation		29/01/2024		
Affichage de l'avis		29/01/2024		

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Christophe, après délibération et vote au scrutin ordinaire à main levée, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment l'article L.2541-12 ;
Vu le Code Général de la Fonction Publique et, notamment l'article L.542-2 ;
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 29 novembre 2000 portant création d'un emploi permanent à temps complet au grade d'agent technique en chef ;
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 8 avril 2016 portant création :
- D'un emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe ;
- D'un emploi permanent à temps non complet (25,97/35^{ème}) au grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe ;
Vu les avis du Comité Social Territorial en date du 30 novembre 2023 ;

Le présent acte sera affiché, publié et notifié conformément à la réglementation en vigueur, ampliation sera adressée au représentant de l'État dans le département, au Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime et au comptable public ; le Maire et ces derniers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent acte.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois suivant la certification de son caractère exécutoire.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE			
Affiché et publié le	14	02	24
Transmis au C.L. le	14	02	24

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme à l'original,
Le Maire, La Secrétaire de séance,
Philippe CHABRIER. Nadine ZELMAR.

Considérant que les emplois concernés ne sont plus utilisés suite à des départs en retraite ou à des mutations ;

Considérant que les emplois concernés n'apparaissent pas au tableau des emplois mais n'ont fait l'objet d'aucune suppression ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

D É C I D E

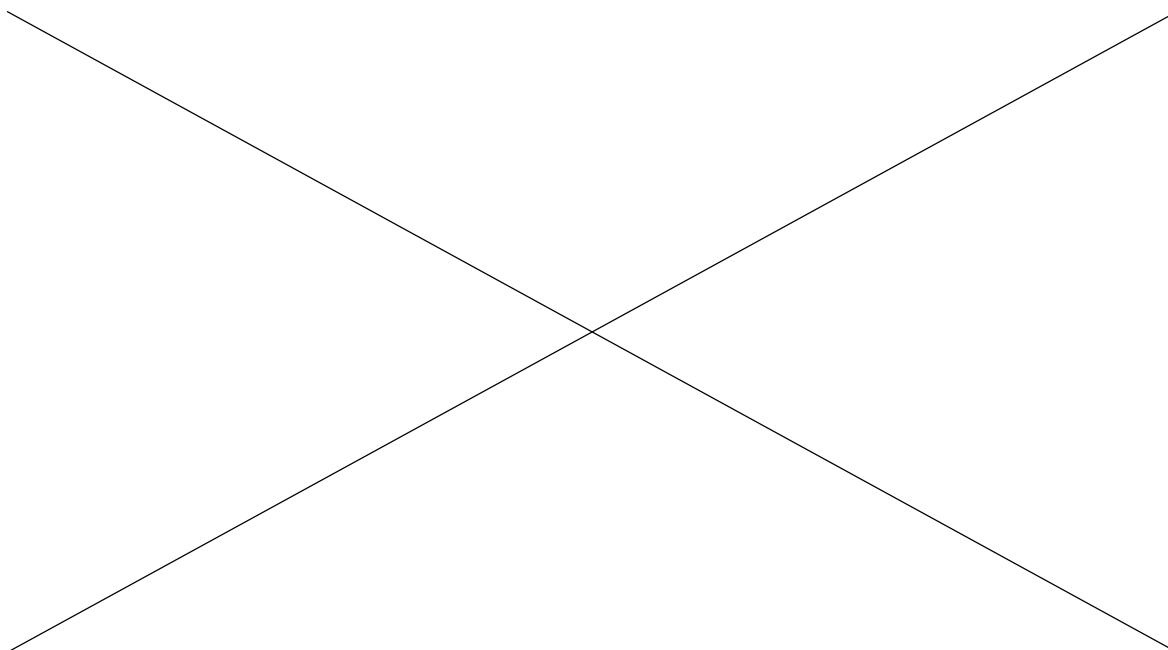
ARTICLE PREMIER

Les emplois suivants sont supprimés :

- Un emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, initialement créé sous le grade d'agent technique en chef, par délibération du 29 novembre 2000 ;
- Un emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe créé par délibération du 8 avril 2016 ;
- Un emploi permanent à temps non complet (25,97/35^{ème}) au grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe créé par délibération du 8 avril 2016.

ARTICLE 2

Le tableau des emplois de la collectivité, exposé en annexe A, est mis à jour en conséquence.



Le présent acte sera affiché, publié et notifié conformément à la réglementation en vigueur, ampliation sera adressée au représentant de l'État dans le département, au Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime et au comptable public ; le Maire et ces derniers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent acte.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois suivant la certification de son caractère exécutoire.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE			
Affiché et publié le	14	02	24
Transmis au C.L. le	14	02	24

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme à l'original,
Le Maire, La Secrétaire de séance,
Philippe CHABRIER. Nadine ZELMAR.

ANNEXE A : TABLEAU DES EMPLOIS DE LA COLLECTIVITÉ MIS À JOUR AU 9 FÉVRIER 2024

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS							
EMPLOI	DÉLIBÉRATION	CRÉATION	CA T.	GRADE	DURÉE	STATUT	DEPUIS LE
<i>Filière Administrative</i>							
Secrétaire de mairie	23/11/2022	01/01/2022	B	Rédacteur territorial	35	Pourvu	16/01/2023
Assistant administratif polyvalent	20/04/2022	20/04/2022	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	32	Pourvu	01/06/2022
<i>Filière Technique</i>							
Agent des services polyvalent en milieu rural	03/11/2014	01/01/2015	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	35	Pourvu	01/01/2015
Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural	22/05/2023	01/06/2023	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	35	Pourvu	01/06/2023
Agent des services polyvalent en milieu rural	21/07/2022	01/10/2022	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	31,14	Pourvu	01/10/2022
Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural	12/05/2017	01/07/2017	C	Adjoint technique territorial	35	Pourvu	01/12/2017
Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant	29/09/2022	01/01/2023	C	Adjoint technique territorial	35	Pourvu	01/01/2023

TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS								
EMPLOI	DÉLIBÉRATION	DÉBUT	FIN	CA T.	GRADE	DURÉE	STATUT	DEPUIS LE
<i>Filière Technique</i>								
Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural	22/05/2023	01/09/2023	31/08/2024	C	Adjoint technique territorial	35	Pourvu	01/09/2023
Agent des services polyvalent en milieu rural	22/05/2023	01/09/2023	31/08/2024	C	Adjoint technique territorial	35	Pourvu	01/09/2023
Agent des services polyvalent en milieu rural	31/08/2023	04/09/2023	31/08/2024	C	Adjoint technique territorial	NC	Vacant	31/10/2023
Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant	22/05/2023	01/09/2023	31/08/2024	C	Adjoint technique territorial	NC	Pourvu	01/09/2023

TABLEAU DES EMPLOIS VACATAIRES					
EMPLOI	DÉLIBÉRATION	DÉBUT	FIN	STATUT	DEPUIS LE
Agent recenseur	11/10/2023	01/01/2024	25/02/2024	Pourvu	01/01/2024

TABLEAU DES EMPLOIS DE DROIT PRIVÉ						
EMPLOI	DÉLIBÉRATION	DÉBUT	FIN	DURÉE	STATUT	DEPUIS LE
NÉANT						

Le présent acte sera affiché, publié et notifié conformément à la réglementation en vigueur, ampliation sera adressée au représentant de l'État dans le département, au Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime et au comptable public ; le Maire et ces derniers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent acte.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois suivant la certification de son caractère exécutoire.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE			
Affiché et publié le	14	02	24
Transmis au C.L. le	14	02	24

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
 Pour extrait certifié conforme à l'original,
 Le Maire, La Secrétaire de séance,
 Philippe CHABRIER. Nadine ZELMAR.